



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2022

N° C19_05_2022_04 - Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) - Dissolution

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	61	7	68	22

Pour : 68	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 13 mai 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix neuf mai, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURELLÉ Gilles, COLLET Gérard, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DOLBEAU Alain, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RICHARD Yoann, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BARRE Gérard (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à PICHON Gilles), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à GAYET Olivier), THIBAUT Evelyne (pouvoir donné à BOURDIER Christine), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BERTON Jacques, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GABOREAU Bernard, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, NEE Nicole, PAILLAUD Raymond, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie BRUNET

Société d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) - Dissolution

Deux-Sèvres Aménagement est une société d'économie mixte détenue à 70 % par des collectivités (département des Deux-Sèvres, communautés d'agglomérations et de communes du département) et 30 % par des partenaires privés et publics. Elle intervient auprès des collectivités dans leurs projets de construction, d'aménagement du territoire.

Par une délibération en date du 28 février 2022, le conseil d'administration de la SAEML DSA s'est prononcé en faveur de la dissolution volontaire anticipée de la société et de sa mise en liquidation.

La dissolution de la SAEML sera soumise à la décision de son assemblée générale extraordinaire prévue le 30 mai 2022, conformément aux dispositions de l'article L. 225-246 du Code de commerce et des clauses statutaires.

Ainsi, il est nécessaire que le conseil communautaire se prononce, préalablement à la tenue de cette assemblée générale extraordinaire, sur le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la SAEML DSA, afin de donner au représentant de la communauté de communes à l'assemblée générale, M. Gilles PICHON, tous les pouvoirs pour voter les résolutions relatives à la dissolution et à liquidation de la société.

A compter de la décision de dissolution par l'assemblée générale extraordinaire, les pouvoirs de la Présidente Directrice Générale ainsi que ceux du conseil d'administration prendront fin, la société se trouvant gérée et représentée par le liquidateur désigné par cette assemblée.

Il est rappelé que Mellois en Poitou ne supportera les dettes et les pertes de la société qu'à concurrence du montant de son apport en capital conformément à l'article L. 225-1 du Code du commerce.

Considérant le courrier réceptionné le 23 mars 2022 portant à la connaissance de la communauté de communes le projet de dissolution de la SAEML DSA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale Deux-Sèvre Aménagement (SAEML DSA) en date du 28 février 2022 ;

Vu les articles L. 225-246 et suivants, et L. 2237-1 et suivants, du Code de commerce relatifs à la dissolution et à la liquidation des sociétés anonymes ;

Vu l'article 45 des statuts de la SAEML DSA ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER le projet de dissolution volontaire anticipée et de liquidation amiable de la société anonyme d'économie mixte locale Deux-Sèvres Aménagement (SAEML DSA) ;
- DONNER tous les pouvoirs au représentant de Mellois en Poitou à l'assemblée générale de la SAEML DSA, M. Gilles PICHON, pour porter un vote favorable aux résolutions relatives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET